

Écrivains juristes et juristes écrivains du Moyen Âge au siècle des Lumières

Sous la direction de Bruno Méniel

La pratique du droit induit-elle des modes de pensée, un rapport au langage et au réel, qui se manifesteraient dans les œuvres d'écrivains juristes ? Est-ce que le discours du droit, quelque rigoureux qu'il soit, ne fait pas une place à tout un imaginaire qu'un œil littéraire pourrait débusquer ?

Does legal practice result in modes of thought, a rapport with language and with reality, which manifest themselves in the works of legal writers ? As rigorous as it might be, is it not the case that legal discourse contains an imaginary world that a literary eye can flush out ?

Collection Esprit des Lois, Esprit des Lettres n° 8
1335 p., 15 x 22 cm
Broché, ISBN 978-2-8124-5146-1, 49 €
Relié, ISBN 978-2-8124-5147-8, 98 €

